



Groupe d'Action Locale
Avallonnais

Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Avallonnais
Vendredi 19 novembre 2021 – 10 heures
Salle des fêtes (Sall'Vinienne)
89200 SAUVIGNY-LE-BOIS

2 Délégués titulaires du collège public présents : Pascal GERMAIN, Cloria JAOLAZA.

2 Délégué suppléant du collège public présent : Camille BOERIO (suppléant de Nathalie LABOSSE, excusée), Jean-Marie MAURICE (suppléant de Nadine LEGENDRE, excusée).

1 Délégué titulaire du collège public excusé : Stéphane MOREL.

6 Délégués titulaires du collège privé présents : Jean-Marie BARBARO, Annick BAKRY, Gilbert CASSIN, Hervé DESRUELLE, Pierre MORIN, François-Xavier NAULOT.

Date d'envoi de la convocation	5 novembre 2021
Nombre de membres du Comité de Programmation	10
Membres du collège public présents	4
Membres du collège privé présents ou représentés	6

La règle du double quorum étant respectée le Comité de Programmation peut légalement délibérer.

Secrétaire de séance : Annick BAKRY

O.J N° 1 : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Un des membres suppléants ayant démissionné, le Président informe que le Comité Syndical de Pôle a désigné Monsieur Camille BOERIO comme suppléant de Madame Nathalie LABOSSE. La liste des membres présentée doit être validée pour notification à la Région.

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE la liste des membres du Comité de Programmation présentée.

O.J. N°2 : DOSSIERS EN PRE PROGRAMMATION

Transmission-reprise 2020, porté par la Chambre Économique de l'Avallonnais

Ce dossier pourrait faire l'objet d'un soutien LEADER au titre de la Fiche Action N° 3 sous-action 1.

La présentation a eu lieu lors de la première demande portant sur le financement de l'année 2018, il s'agit de poursuivre l'opération pour la troisième année, 2020.

L'action a rempli les objectifs qualitatifs, ainsi que la majeure partie des objectifs quantitatifs avec un nombre de rendez-vous et d'entrepreneurs accompagnés supérieurs à l'objectif initial.

Le principal objectif était d'augmenter le nombre de reprises par an qui était en moyenne de 12. Sur les trois ans de l'opération il y a eu 17 reprises par an en moyenne. Au travers de cette action, la CEA s'est adressée directement aux cédants et aux repreneurs d'entreprise en proposant un accompagnement personnalisé. Ils ont bénéficié de différentes prestations visant à optimiser les conditions de vente de leur affaire. Les partenaires s'accordent à dire que les outils produits ont été une vraie aide à la décision, autant pour les porteurs que pour leurs interlocuteurs.

Plan de financement prévisionnel pour 2020 :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Rémunérations	17 859,14	Autofinancement	6 579,52	20 %
Coûts indirects	2 678,87			
Prestations ext	8 800,00	FEADER	26 318,09	80 %
Annonces et publicité	3 559,60			
TOTAL	32 897,61	TOTAL	32 897,61	100 %

Le Comité de Programmation, à l'unanimité, donne un AVIS FAVORABLE au projet : Transmission-reprise 2020

O.J. N°3 : MODIFICATION DE LA MAQUETTE FINANCIERE, SUIVI FINANCIER

Point financier

Le Président rappelle les chiffres clés du programme et de l'évolution de l'enveloppe :

- L'enveloppe initiale du programme 2014-2020 était de 1 950 000,00 euros,
- Un abondement de crédits a été demandé à la suite de la prolongation du programme pour deux ans,
- Le GAL a obtenu 596 666,00 euros, dont une partie pour financer l'ingénierie sur ces deux ans,
- Ce qui amène le montant total de l'enveloppe à 2 546 666,00 euros.

Les porteurs publics locaux ont été mobilisés pour faire remonter des dossiers faciles à monter et répondant aux critères du calendrier de fin de gestion (engagements jusqu'en début 2023 et paiements jusqu'en 2025).

Le vivier des dossiers ayant été actualisé, il convient de proposer une maquette financière (répartition des crédits par fiche action) qui sera intégrée au quatrième avenant, en cours de rédaction.

Orientation stratégique	Sous mesure (19.2, 19.3, 19.4)	Fiche-action (n°)	Paiements	Programmé et en cours d'instruction GAL ou SI	Autres besoins identifiés	TOTAL BESOINS	Montant maquette V2	Excedent à redistribuer	Redistribué	Abondement	Montant maquette V3
Améliorer la connaissance du territoire et développer une culture commune de l'accueil	19.2	1	13 472,77 €	100 550,43 €		114 023,20 €	200 000,00 €	86 000,00 €			114 000,00 €
	19.3	2				0,00 €	0,00 €				- €
Densifier l'offre globale pour améliorer l'attractivité du territoire	19.2	3	55 456,92 €	733 438,00 €		788 894,92 €	320 000,00 €		8 800,00 €	460 000,00 €	788 800,00 €
	19.2	4				0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €			- €
	19.2	5	6 424,20 €	20 997,20 €	40 000,00 €	67 421,40 €	30 000,00 €		37 400,00 €		67 400,00 €
	19.2	6	23 491,82 €	620 091,88 €	65 000,00 €	708 583,70 €	703 000,00 €		5 600,00 €		708 600,00 €
	19.2	7	14 365,02 €		12 119,00 €	26 484,02 €	15 000,00 €		11 500,00 €		26 500,00 €
	19.2	8		47 000,00 €	60 000,00 €	107 000,00 €	7 000,00 €		100 000,00 €		107 000,00 €
Installer une ingénierie pour animer la stratégie LEADER	19.4	9	284 616,51 €	107 334,76 €	244 715,00 €	636 666,27 €	500 000,00 €			136 666,00 €	636 666,00 €
	19.2	10		57 592,72 €	40 000,00 €	97 592,72 €	150 000,00 €	52 300,00 €			97 700,00 €
TOTAL			397 827,24 €	1 687 004,99 €	461 834,00 €	2 546 666,23 €	1 950 000,00 €	163 300,00 €	163 300,00 €	596 666,00 €	2 546 666,00 €

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE la nouvelle maquette financière telle que présentée.

Pour information :

- 47 % de la nouvelle enveloppe a déjà été programmé,
- 16 % c'est le taux de paiement de la nouvelle enveloppe,
- À savoir : 13 dossiers ont été transférés sur un fond régional de substitution pour un montant prévisionnel de 621 893,00 euros. Le territoire a donc bénéficié de 3 168 559,00 euros de crédits.

O.J. N°4 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION ET DES FICHES ACTION

Le Président rappelle que, lors de la consultation écrite en juillet dernier, le Comité de Programmation avait donné un avis favorable à la modification des fiches action N° 5, 6, 7, 8 du programme, ainsi que à la modification de l'annexe « liste des communes éligibles à la FA3 » et du Règlement d'Intervention. La date du présent Comité de Programmation est la date de prise d'effet et elle est ajoutée à l'ensemble de ces documents pour régularisation.

Les modifications des fiches action N° 1 et 3 avaient déjà été validées par le Comité de Programmation en 2020.

La version définitive de ces documents est présentée, à la suite du retour de l'Autorité de Gestion. Des corrections mineures, qui n'impactent pas l'éligibilité des dossiers fléchés, ont été apportées.

Il convient de valider ces documents afin de les intégrer à la demande d'avenant en cours, ou de les notifier à l'Autorité de Gestion (en ce qui concerne le Règlement d'Intervention).

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE la version définitive des fiches action N° 5, 6, 7, 8 du programme, ainsi que la modification de l'annexe « liste des communes éligibles à la FA3 » et du règlement d'Intervention.

O.J. N°5 : AVENANT N° 4 A LA CONVENTION

Le Président rappelle que toute modification importante de la convention LEADER doit faire l'objet d'un avenant.

L'avenant N°4 a pour objet :

- de modifier les dates de fin de gestion, selon la frise transmise par l'AG en mai 2021,
- de modifier l'annexe 2 de la convention initiale « maquette financière » globale,
- de modifier l'annexe 3 de la convention initiale « Composition du comité de programmation »,
- de modifier l'annexe 6 de la convention initiale « Fiches-actions mobilisées par le GAL » (N° 1, 3 et sa liste de communes éligibles, 5, 6, 7, 8).

Après avoir validé les documents, il convient de valider la demande d'avenant et d'autoriser le Président à le signer.

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE la demande d'avenant et autorise le Président à le signer.

O.J. N°6 : DOSSIERS EN PROGRAMMATION

Cinéma itinérant

Initié en 2019 avec les projections en plein air, cette animation permet à l'ensemble de la population de profiter de ce service culturel et de loisirs, à proximité de chez elle. L'objectif est de s'appuyer sur ces projections pour faire des animations à destination des habitants et des touristes.

C'est aussi une action de communication et de diffusion du message de « territoire d'accueil ».

De plus, les communes choisies comme lieu de diffusion ont été sollicitées pour désigner une association partenaire. Elle a la charge de choisir le film, de l'organisation des projections avec des animations si elle le souhaite. Ainsi, les bénévoles sont mis à contribution et participent à la vie de leur territoire.

Le Pays Avallonnais peut aussi intervenir avec des séquences d'information ou d'animation sur les sujets qui relèvent de sa stratégie de territoire, afin de recueillir les attentes de la population.

Ce projet permet d'aller chercher la contribution des habitants et d'échanger avec eux. Le cinéma devient alors un outil de rencontre et de partage.

La communication est assurée par le Pays Avallonnais, les communes et les associations organisatrices avec l'association Panoramic (le prestataire).

Cinéma 2020, porté par le Pays Avallonnais

A cause du contexte sanitaire, ce dossier a connu des difficultés et il a été monté en 2021 en se fondant sur les frais réels, afin de programmer le montant le plus réaliste.

Ce dossier comprend les projections qui ont eu lieu en plein air et en itinérant en salle :

- En salle : les 6 premières séances, en février mars, ont accueilli 402 personnes et les 4 séances d'octobre 75 personnes. Ce qui fait une moyenne de 47 personnes par séance.
- En plein air : 12 séances entre le 3 juillet et le 29 août ont attiré environ 900 spectateurs malgré le contexte sanitaire.

Plan de financement validé :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Prestations PANORAMIC	21 429,49	FEADER	17 143,59	80 %
		Autofinancement	4 285,90	20 %
TOTAL	21 429,49	TOTAL	21 429,49	100 %

Seuls les membres du collège privé peuvent valider la programmation d'un dossier porté par le PETR.

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ATTRIBUE une note de 12/14 en fonction de la grille de sélection spécifique et VALIDE la programmation du projet « Cinéma 2020 ».

Cinéma 2021-2022, porté par le Pays Avallonnais

Ce dossier comprend les projections en plein air et en salle pour 2021, mais seulement les projections en salle pour 2022. En effet, 2022 sera la quatrième année des projections en plein air, elles ne peuvent donc pas être financées dans le cadre de LEADER qui limite les aides à trois ans.

Plan de financement validé :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
		FEADER	42 558,80	80 %
Prestations PANORAMIC 2021 / 2022	63 460,42	Autofinancement sur dépenses éligibles	10 639,70	20 %
Communication	2 354,40	Autofinancement plein air 2022 (avec sa communication)	12 616,32	
TOTAL	65 814,82	TOTAL	65 814,82	100 %

Seuls les membres du collège privé peuvent valider la programmation d'un dossier porté par le PETR.

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ATTRIBUE** une note de 12/14 en fonction de la grille de sélection spécifique et **VALIDE** la programmation du projet « Cinéma 2021-2022 ».

O.J. N°7 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sollicitation du soutien préparatoire à la candidature du programme LEADER 2023/2027.

Le Président informe que le GAL doit se positionner sur l'appel à projet « soutien préparatoire » en confirmant son intention de solliciter une aide financière à l'ingénierie (TO 19.1). Il s'agit de financer le temps de travail des agents mobilisés pour répondre à l'appel à candidature LEADER 2023-2027.

Cet appel à candidature n'est pas encore défini, il devrait intervenir début 2022 pour une sélection courant de l'année et une mise en œuvre du programme pour 2023 avec les premières programmations en fin d'année.

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **VALIDE** la demande de soutien préparatoire (TO 19.1) dans le cadre de l'élaboration de la future candidature.

Le Président informe qu'une rencontre « GAL Bourgogne-Franche-Comté / Autorité de Gestion / ASP », aura lieu à le jeudi 16 décembre et qu'il sera présent.

Organisée à l'attention des élus et techniciens des territoires LEADER, cette rencontre permet de s'informer sur la fin de gestion du programme et exprimer nos difficultés, ainsi que des solutions collectives.

La séance est levée à 11h15

